



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# FONDS ECONOMIE CIRCULAIRE

# Synthèse

Plan de relance ADEME - Soutiens à l'économie circulaire	Année	Montant
- Soutien à l'incorporation de plastique	2021-22	140 M€
- Soutien d'urgence au plastique recyclé	2020	16 M€
- <b>Accompagnement filière plastique</b>	2020-21	4 M€
- Investissement <b>centres de tri et au tri hors foyer</b>	2021-22	84 M€
- Investissement pour la <b>réduction</b> , le <b>réemploi</b> ou le développement de solutions de <b>substitution</b>	2021-22	61 M€
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des <b>biodéchets</b>	2021-22	100 M€
- Investissement <b>CSR</b>	2021-22	80 M€
- Investissement <b>banaliseurs</b>	2021-22	10 M€
- <b>Traçabilité REP bâtiment</b>	2021-22	5 M€

## PLASTIQUE

### Investissement pour l'incorporation de matières plastiques recyclées (MPR):

- **AAP ORPLAST** 3<sup>ème</sup> édition : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>
  - Ouvert aux PME (et GE) utilisatrices de matières plastique jusqu'au **15 septembre 2022**  
(6 dates de relèves dont les 2 prochaines : **1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> juillet 2021**)
  - Aides jusqu'à 70 % pour les études et tests /essais de faisabilité, diagnostics optimisation de production et 55 % des investissements pour adapter durablement les installations
  - Non éligibles: négoce, recyclage (tri, transformation en MPR)

# PLASTIQUES

## Investissement pour le réemploi/la réparation/réutilisation ou pour le développement de solutions de substitution

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-equipements-reemploi-reparation-reutilisation>

- Toutes structures: entreprises, collectivités, fédérations, ...
- Réduction et réemploi emballages :
  - ✓ Industrialisation de solutions d'emballages réemployables
  - ✓ Acquisition et adaptation d'équipements alternatifs à l'utilisation de plastiques à usage unique
- Création de nouvelles chaînes de production pour mettre en œuvre des solutions de substitution des plastiques à usage unique
- Equipements de collecte/stockage préservant.e (hors éco-organismes)
- Plafond de l'assiette éligible: 1M€



## DECHETS

# Modernisation des centres de tri / recyclage

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-centres-tri-preparation-dechets>

- Acteurs publics ou privés
- Emballages ménagers, Déchets ND d'activités économiques, encombrants, BTP, ...
- Déchèteries professionnelles
- Équipements sur voiries publiques : bacs à déchets recyclables et machines de déconsignation

## BIODECHETS

### Soutien régional à l'investissement dans la collecte, le tri et la valorisation :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/investissements-deemballage-hygiénisation-compostage-biodechets>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/financement-dinstallations-methanisation>

- Des équipements de collecte des déchets ménagers (EPCI) ;
- Des équipements de déemballage, d'hygiénisation, des installations de plateforme de compostage, des installations de méthanisation.
- Hygiénisation compostage: un AAP Régional – ouverture 8 mars – clôture juin